



Déduction sur revenus fonciers

Par **Risou99**, le **28/05/2020 à 12:59**

Propriétaire d'un appart loué en vide en étage le locataire du rdc à porté plainte contre la copropriété pour non utilisation possible de son commerce pour cause de travaux non réalisés par la copro .

La copro a été condamnée à rembourser à ce locataire les loyers qu'il a payé sans pouvoir ouvrir son commerce ainsi qu'une estimation du chiffre d'affaires perdu .

Ce montant est il déductible de mes revenus fonciers?

Merci pour la réponse

Par **Visiteur**, le **28/05/2020 à 13:59**

BONJOUR *Les formules de politesse envers les bénévoles sont obligatoires*

Qui est le propriétaire-bailleur des murs commerciaux ?

Par **Risou99**, le **28/05/2020 à 18:18**

Bonsoir
Un des copropriétaires
Cordialement